



RAPPORT

Développement Durable 2025 PAYS VOIRONNAIS

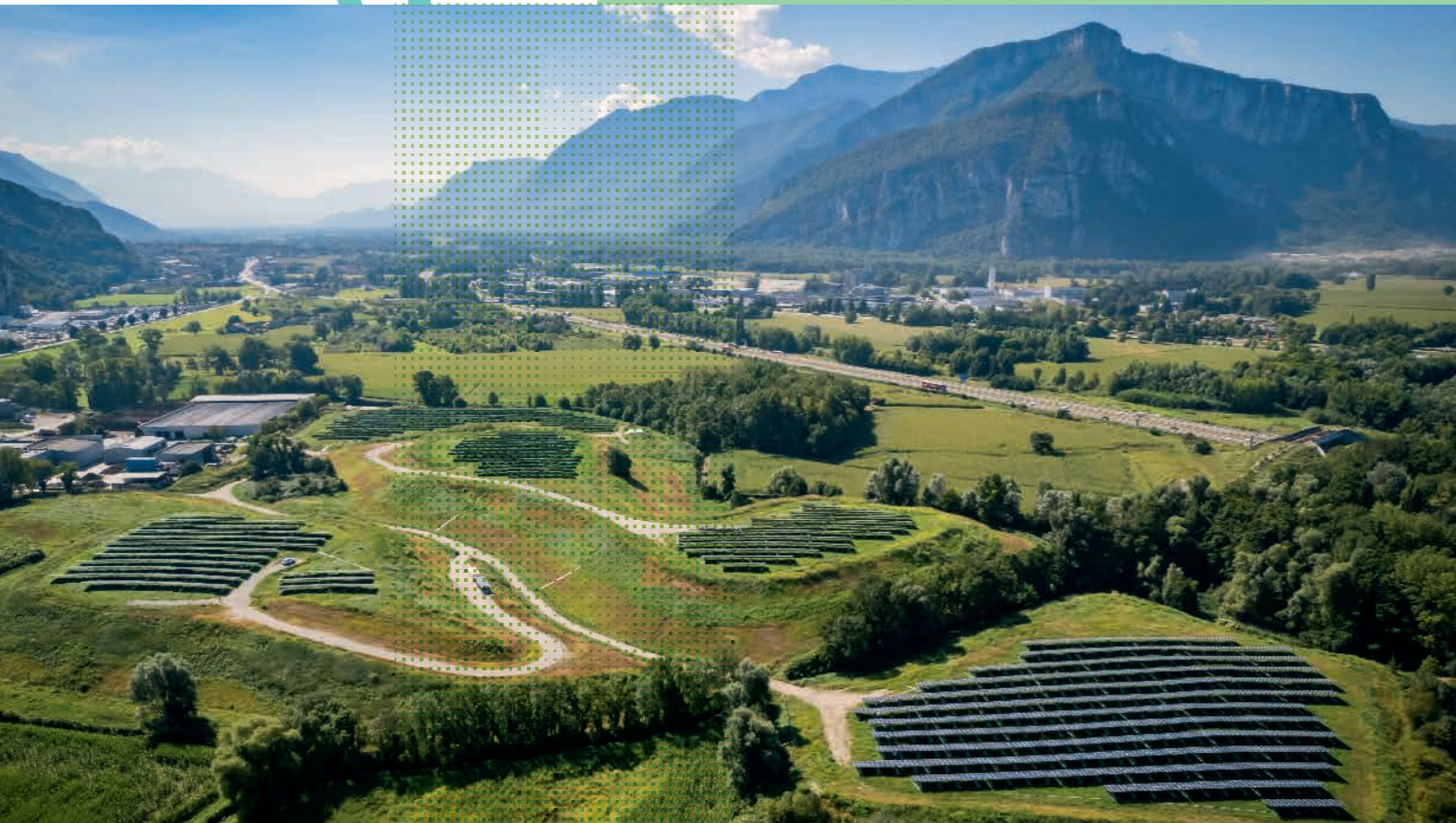
www.paysvoironnais.com



Le rapport de développement durable illustre la mobilisation de la Communauté du Pays Voironnais et de ses agents pour relever le défi d'un territoire durable.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », soumet les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, avec 97 000 habitants et 31 communes, est concernée. La présentation de ce rapport permet à l'organe délibérant de **mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.**



> LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SE DÉFINIT COMME UN DÉVELOPPEMENT QUI VISE DE FAÇON CONCOMITANTE ET COHÉRENTE LES CINQ FINALITÉS SUIVANTES :



Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère



Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources



Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains



Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre les générations



Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

L'élaboration de ce rapport concerne la préparation du budget 2026. Il doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire (DOB) et constitue un outil d'amélioration continue pour mieux intégrer les enjeux de développement durable dans le débat politique préalable à la décision budgétaire.

Ce rapport de développement durable est ainsi l'occasion de **faire un point sur les actions engagées au cours de l'année**, mais c'est avant tout une opportunité pour prendre du recul, s'approprier une dynamique partagée, souligner la continuité et la cohérence des politiques engagées, leur transversalité, **et envisager les perspectives pour 2026** et les années à venir. Pour en faciliter la lecture et l'appropriation, seules les actions et nouveaux projets phares figurent dans le rapport.

Pour l'édition 2025, comme pour celle de 2024, la **classification des actions par axes de la taxonomie européenne est maintenue** afin d'homogénéiser le rapport développement durable avec le travail sur « l'annexe environnementale des collectivités locales » (*Plus couramment mentionné « Budget Vert » - Cf. p.4*). En effet, cette annexe environnementale se présente sous la forme de tableaux à remplir par axes de la taxonomie européenne.

La taxonomie européenne est un classement des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement si elles correspondent au moins à l'un des **6 axes suivants** :

- > Lutte contre le changement climatique
- > Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- > Gestion de la ressource en eau
- > Transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques
- > Lutte contre les pollutions
- > Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

À ces 6 axes, ont été ajoutés **3 axes supplémentaires** permettant de couvrir l'ensemble des champs du développement durable :

- > Mutations sociales et solidarité
- > Transition par la culture
- > Adaptation de la gouvernance.

Enfin, **des éléments financiers sont intégrés uniquement pour les actions qui correspondent à des dépenses d'investissement de l'année 2025.** Ces investissements sont indiqués dans la suite du rapport de la manière suivante : Budget 2025 🟡

PREMIÈRE ANNÉE POUR LE « BUDGET VERT »

Une nouvelle annexe au compte financier unique dite « annexe environnementale des collectivités locales », est devenue obligatoire en 2025 (Article 191 de la loi de finances pour 2024). L'objectif est d'évaluer l'impact environnemental des dépenses d'investissement réalisées par les collectivités. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs environnementaux afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

La mise en œuvre de l'annexe environnementale se fait de manière progressive, par axe de la taxonomie européenne et par nature de dépenses. Pour l'exercice 2024 (comptes produits en 2025), seuls certains comptes des dépenses d'investissement devaient être évalués sur le seul axe « Atténuation du changement climatique ».

Le Pays Voironnais a néanmoins fait le choix d'anticiper la réglementation en intégrant également la cotation de l'axe « biodiversité » qui devra être pris en compte dès l'année prochaine.

463 inscriptions budgétaires ont ainsi été analysées (soit 7,7 M€) pour les résultats suivants :

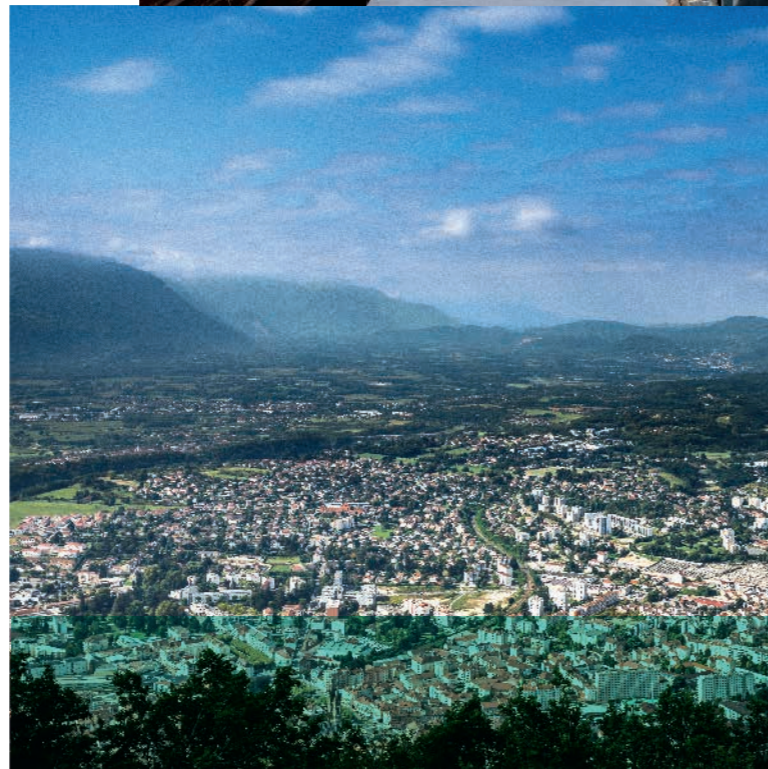
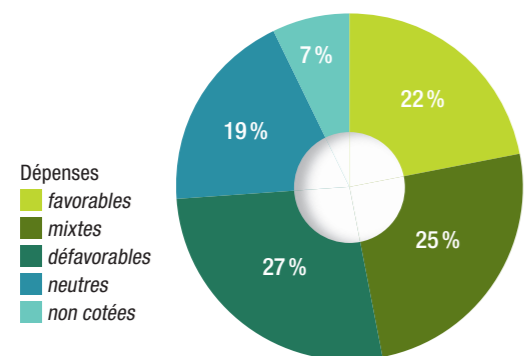
27 % de dépenses « défavorables » liées à l'impact de la construction de la Légumerie sur un terrain agricole. La cotation d'une construction neuve s'appréciant notamment à travers l'absence d'artificialisation des sols.

25 % de dépenses « mixtes », liées aux achats de bennes à ordures ménagères fonctionnant aux biocarburants. Dépense favorable du point de vue de la réduction des gaz à effet de serre mais défavorable du fait de l'impact des cultures monospécifiques de colza sur la biodiversité et les continuités écologiques.

22 % de dépenses « favorables », liées aux travaux du schéma vélo (notamment la liaison entre la zone d'activités de Centr'Alp et Voreppe) ainsi qu'à la part de bois local utilisés dans la construction de la Légumerie.

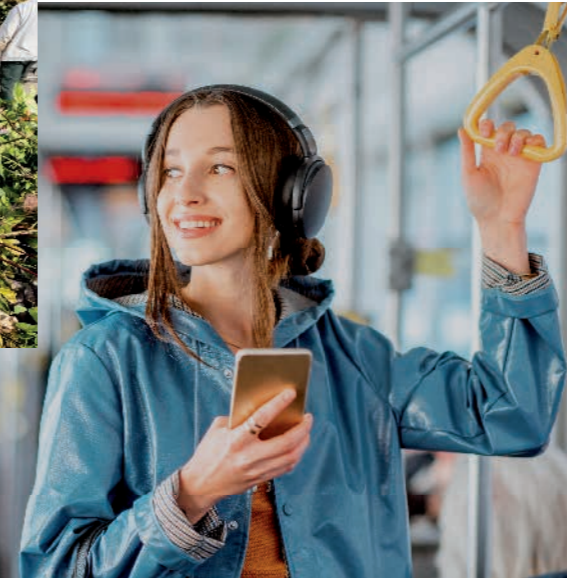
19 % de dépenses « neutres », concernant la plupart des travaux réalisés par la collectivité ne rentrant pas dans le champ de la rénovation énergétique (eaux pluviales urbaines, patrimoine, aires d'accueil des gens du voyage...).

7 % de dépenses « non cotées », concernant les investissements dans des aménagements numériques (raccordement de bâtiments et travaux réseaux) dont l'effet sur le climat serait à étudier plus finement.



Pour 2026, la réalisation de l'annexe au compte financier unique 2025 devra analyser l'ensemble des dépenses réelles d'investissement pour tous les budgets et selon les 2 mêmes axes « atténuation » et « biodiversité ». Enfin, à partir de 2027, une cotation de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement devra être réalisée sur les six axes de la taxonomie européenne.

Atténuation climat		Évaluation 2024
Biodiversité		Évaluation 2025/26
Pollution		Évaluation 2027
Déchets		
Eau		
Adaptation au climat		



COMPÉTENCE MOBILITÉ TRANSFÉRÉE

Une compétence mobilité entièrement transférée au SMMAG depuis le 1^{er} janvier 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'ensemble de la compétence mobilité du Pays Voironnais est transférée au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), afin que la politique de la mobilité soit mise en œuvre à l'échelle de la grande région urbaine et périurbaine grenobloise.

De ce fait, les actions relatives à la mobilité ne sont plus intégrées au présent rapport depuis cette année dans la mesure où cette compétence n'est désormais plus exercée par le Pays Voironnais.

Pour autant, les actions initiées par la collectivité vont bien se poursuivre sur le territoire mais sous maîtrise d'ouvrage du SMMAG, notamment : les aménagements cyclables du schéma vélo, les services de covoiturage, le développement du réseau des transports urbains et des parkings relais...

Comme les autres intercommunalités qui ont transféré leur compétence mobilité au syndicat, la collectivité dispose d'un coordinateur mobilité en interne, en charge du relai technique entre les équipes du SMMAG et du Pays Voironnais, mais aussi pour contribuer à la définition de la stratégie globale des mobilités en transversalité avec le SMMAG, les autres services de la collectivité, les territoires voisins et les principaux partenaires.



NOS ACTIONS

- 1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE** 6
- 2 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS** 8
- 3 GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU** 10
- 4 TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LA GESTION DES DÉCHETS ET LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES** 11
- 5 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS** 12
- 6 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES** 14
- 7 MUTATIONS SOCIALES ET SOLIDARITÉ** 16
- 8 TRANSITION PAR LA CULTURE** 18
- 9 ADAPTATION DE LA GOUVERNANCE** 19

1

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.

Actions réalisées en 2025

> VERS UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Le Dispositif Éco Énergie Tertiaire est une obligation réglementaire issue du Décret Tertiaire engageant les acteurs du secteur tertiaire vers la sobriété énergétique. Il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire (objectifs à horizon 2030, 2040 et 2050) afin de lutter contre le changement climatique.

La Communauté du Pays Voironnais a identifié 18 bâtiments assujettis au sein de son patrimoine. Parmi eux, 10 n'atteignent pas l'objectif 2030 de consommation énergétique. Un travail de priorisation a été engagé afin de définir les rénovations prioritaires, et différents audits énergétiques des bâtiments ont été effectués pour évaluer les travaux nécessaires.

Dans ce cadre, la rénovation du complexe sportif Plan Menu/ La Palestre a été validée avec la substitution des chaudières gaz par une chaudière bois granulés mutualisée pour les installations du site. Les missions de maîtrise d'œuvre sont prévues en 2025.



130 K€
Budget 2025



> CONTRACTUALISATION D'UN SECOND CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE (CCR) 2025-2029

Ce dispositif permet de financer via le fonds chaleur ADEME tout projet de chaleur renouvelable (sauf ceux des particuliers) : chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur, solaire thermique, géothermie...

L'objectif de production énergétique du 1^{er} CCR contractualisé avec l'ADEME a été atteint à 96% avec 44 projets financés par le fonds chaleur (37 installations et 7 études) et 10 autres projets accompagnés, correspondant à 6 935 MWh/an de chaleur renouvelable produite sur le territoire groupé « Pays Voironnais - Cœur de Chartreuse ».

Forte de cette dynamique, la collectivité a candidaté à un second CCR d'une durée de 4 ans, toujours en partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Le fonds délégué d'aides à l'investissement de l'ADEME est de 4,5 M€ pour un objectif de production de chaleur renouvelable de 9 GWh/an, ainsi qu'une enveloppe maximale de 275 000 € pour accompagner les porteurs de projets pendant ces 4 années.

1,9 M€
Budget 2025 CCR1+2
(Fonds ADEME)

> LANCEMENT DU DISPOSITIF « PAYS VOIRONNAIS RÉNOV' »

En partenariat avec l'Ageden, espace info-énergie de l'Isère, et le cabinet Urbanis, un nouveau dispositif d'accompagnement des propriétaires privés pour la réhabilitation de leurs logements a été mis en place pour les 5 prochaines années (2025-2029), qu'ils soient propriétaires occupants, bailleurs, en maisons individuelles ou en copropriétés, pour des travaux d'économie d'énergie et de lutte contre les passoires thermiques, d'adaptation du logement au vieillissement, de mises aux normes...

Le budget de ce nouveau dispositif est en hausse afin de viser la rénovation accompagnée de près de 3 150 logements en 5 ans sur les 31 communes (+ 30 % par rapport aux dispositifs précédents).

« Pays Voironnais Rénov' » complète ainsi les dispositifs déjà existants sur les centres-villes de Voiron (« Voiron Rénov' ») et de Tullins (« Tullins Rénov' »).

Budget 2025-2029 + 1 M€ / AN + 4 M€/an de l'ANAH* en moyenne

RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT
GRÂCE AUX AIDES & CONSEILS

PAYS VOIRONNAIS Rénov'

Propriétaire occupant, copropriétaire, propriétaire bailleur...

QUELS TRAVAUX ?
Rénovation énergétique, réhabilitation globale, maintien à domicile...

Le +
Accompagnement PERSONNALISÉ & GRATUIT

* AGENS
AGEDEN, PARTENAIRE DU DISPOSITIF
04 76 14 00 10



À VENIR EN 2026

Réalisation de centrales photovoltaïques sur le patrimoine du Pays Voironnais : suite à la validation en 2025 de la mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale, la toiture photovoltaïque du Quartz, siège de la collectivité, sera à l'origine de sa création. D'autres centrales suivront sur le bassin d'apprentissage Plan Menu, la Ressourcerie, la Légumerie...

Travaux de réhabilitation du complexe sportif Plan Menu/ La Palestre : rénovation énergétique des 2 bâtiments conformément au Décret Tertiaire (isolation par l'extérieur des murs, changement des menuiseries, reprise de la VMC...) mais également conversion énergétique gaz/bois avec l'installation d'une chaufferie bois granulés et optimisation du fonctionnement du bassin d'apprentissage.

Optimisation du fonctionnement des bâtiments et équipements du Pays Voironnais : réflexion globale afin d'optimiser le nombre de sites, pour diminuer les coûts de fonctionnement, notamment en énergie, limiter les déplacements entre sites, anticiper les rénovations thermiques, améliorer les conditions de sécurité et de déplacement, répondre à une logique de proximité pour les métiers complémentaires et s'adapter aux évolutions des compétences du Pays Voironnais, ainsi qu'aux nouvelles organisations de travail.



> MISE EN FONCTIONNEMENT DU MÉTHANISEUR D'AQUANTIS

Une nouvelle étape de la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées d'Aquantis s'est concrétisée en 2025 avec la production de biogaz issu de la valorisation énergétique des boues et graisses de la station d'épuration.

Cette production est assurée grâce à la décomposition biologique des matières organiques, dans un digesteur de 2 500 m³. Le biogaz produit par le digesteur est ensuite épuré afin d'obtenir la qualité requise pour la revente et l'injection sur le réseau de distribution de gaz. À terme, le méthaniseur devrait produire 3,8 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation moyenne de 400 logements utilisant du gaz comme énergie domestique (chauffage, production d'eau chaude, cuisine).

Cet équipement permettra également de mettre en cohérence le traitement et la valorisation des boues sur l'ensemble du Pays Voironnais et de diminuer de 30% leur volume. Enfin, en disposant de cette installation et de bâtiments consommant du gaz en propre, la collectivité va valoriser une partie des garanties d'origines (= gaz vert) émises grâce au méthaniseur via un système national de préemption trimestrielle.

5 M€ HT
Coût global du méthaniseur
Financement FEDER: 2 M€ HT



* ANAH: Agence Nationale de l'Habitat

2

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Mesures qui favorisent la résilience face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.

Actions réalisées en 2025

> GESTION DES FORÊTS : ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHÉ SYLV'ACCTES ET ADOPTION DU NOUVEAU SCHÉMA DE DESSERTÉ FORESTIÈRE

Le Pays Voironnais est désormais adhérent à l'association Sylv'ACCTES qui permet de financer des projets de gestion durable en forêt pour les propriétaires publics et privés. La gestion durable permet d'associer les enjeux de sylviculture et les enjeux environnementaux (qualité des sols, stockage de carbone en forêt...).

Les aides accordées sont conditionnées par les orientations sylvicoles définies dans un Projet Sylvicole Territorial commun avec le Parc naturel régional de Chartreuse.

Parallèlement, la mise à jour du schéma de desserte forestière couvrant l'intercommunalité vise à mieux intégrer la multifonctionnalité de la forêt dans les priorités à donner pour la desserte.

Ainsi, le potentiel sylvicole a été pris en compte, mais aussi la défense des forêts contre les incendies, l'accueil du public et les impacts sur la biodiversité forestière et la ressource en eau.



> SOUTIEN À LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION DES COMMUNES

La collectivité déploie un service d'ingénierie aux communes pour leurs projets d'adaptation au changement climatique. Plusieurs projets, qui lient désimpermeabilisation et végétalisation, ont ainsi été accompagnés en 2025, en phase étude et/ou réalisation. Les préoccupations des communes s'expriment à la fois sur l'infiltration des eaux et la gestion des ruissellements, mais également sur la diminution des îlots de chaleur avec la création de secteurs ombragés, notamment dans les cours et/ou les espaces récréatifs et de déambulation des villages.

Parmi les projets accompagnés, on peut citer la végétalisation du parc de Saint-Nicolas de Macherin, la désimpermeabilisation et la végétalisation des cours d'école des Villages du Lac de Paladru, de Saint-Aupre et de Chirens ou encore la désimpermeabilisation du cimetière de Biliieu. La montée en puissance de ces types de travaux par les communes s'illustre également par le nombre de fonds de concours « PCAET » demandés par les communes pour ce type de projets : 6 demandes en 2025 contre 5 au cours des 2 années précédentes.



200 K€ / AN
Budget alloué au Fonds de concours PCAET

> DÉCLINAISON SCOLAIRE DE « PAYSAGES À +2°C »

Dans la suite de l'exposition « Paysages à +2°C », permettant d'appréhender plus concrètement les évolutions possibles des paysages locaux face au changement climatique, 5 classes ont participé à un travail basé sur le même principe, à savoir la représentation artistique, à partir d'un paysage existant, des impacts potentiels du changement climatique, ainsi que la nécessaire adaptation des sociétés humaines. Élèves et enseignants ont joué le jeu, utilisant différentes méthodes, avec leur propre sensibilité et leur appréhension du sujet. L'artiste Juliette Villard s'est ensuite inspirée de ces créations pour réaliser de nouvelles œuvres, au crayon de couleur, et avec son regard d'artiste.

L'objectif du projet reste toujours de proposer différents outils pour comprendre et s'appropriier les effets du changement climatique sur le territoire. Les établissements scolaires ayant participé au projet sur le Pays Voironnais sont l'école élémentaire de La Sure en Chartreuse ainsi que 2 classes du lycée Édouard Herriot à Voiron.



À VENIR EN 2026

■ **Réalisation d'un « Kit communal forêt »**, composé de « fiches réflexes » synthétiques destinées aux élus communaux et agents municipaux, confrontés à des questionnements des citoyens ou des professionnels, sur les liens entre la forêt et l'urbanisme, la gestion des voiries, les itinéraires de pleine nature, les chemins ruraux, la construction bois, les chaufferies...

■ **Aménagement et changement d'organisation des bibliothèques en période de fortes chaleurs** : projets de travaux pour améliorer le confort thermique de certaines bibliothèques très exposées comme celle de Saint-Étienne de Crossey et modifications des horaires d'accueil du public ou du travail en interne.

■ **Élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)** : dispositif complémentaire des Plans Communaux de Sauvegarde qui prépare et organise la solidarité intercommunale et le soutien aux communes en situation de crise.

■ **Signature d'une charte d'engagement des communes pour l'intégration de critères climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement** : suite à la construction d'une boîte à outils à destination des communes, déclinaison dans une charte, dont les modalités d'engagement et d'application restent à définir, avec l'objectif de guider l'action locale et de mieux outiller les élus en début de mandat.

3

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Actions d'utilisation et de gestion durable de la ressource en eau.



Actions réalisées en 2025

> MISE EN SERVICE D'UN SITE SUPPLÉMENTAIRE DE DISTRIBUTION D'EAU BRUTE

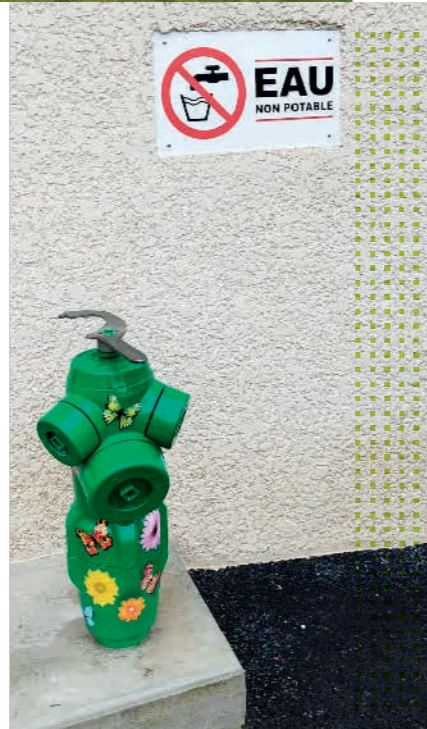
L'eau potable est très souvent utilisée pour des usages dont la potabilité n'est pas nécessaire. Afin de préserver cette ressource indispensable, le Pays Voironnais a mis en place 2 sites de distribution d'eau brute: le premier, chemin du Biot à Coublevie en 2024 et, le second, rue de Bernardière à Charavines en 2025.

L'eau brute disponible a pour objet de se substituer à l'eau potable quand les besoins ne nécessitent pas une eau traitée, comme par exemple le lavage des voiries par les communes, l'arrosage des jardins potagers des particuliers, les travaux des entreprises... Cette eau est fournie gratuitement par le Pays Voironnais et les sites sont laissés en libre service.

 **70 000€**
Budget de la borne de Charavines

> PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Le Pays Voironnais a activement participé aux travaux et études préparatoires à la mise en place d'un Plan de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE), piloté par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA), sur les bassins versants du Guiers et de l'Ainan. Le PTGE est un outil de gestion quantitative des ressources en eau. L'objectif de cette démarche est de construire, en concertation avec l'ensemble des usagers de l'eau (alimentation en eau potable, agriculture, industries, pêcheurs, espaces naturels sensibles...), un partage de la ressource en eau visant à respecter une bonne fonctionnalité des milieux aquatiques, tout en prenant en compte les effets du changement climatique. Les volumes prélevables, permettant le respect des milieux, ont été définis et validés en 2025. Les travaux sur le partage de ces volumes et le plan d'actions permettant d'atteindre ces objectifs sont prévus en 2026.



À VENIR EN 2026

■ **Création du bâtiment pédagogique de l'eau:** dans le prolongement des travaux sur le site de la station de traitement des eaux usées d'Aquantis, ce bâtiment aura pour vocation d'accueillir des scolaires, mais aussi du grand public, pour les sensibiliser sur les mécanismes et les enjeux du petit cycle de l'eau.

■ **Démarche de gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant Paladru Fure,** pilotée par le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI): la première étape sera de réaliser un état des lieux permettant de statuer sur le meilleur outil de gestion à mettre en place.

■ **Programme d'économie d'eau interne (-10 %):** dans le sillage du plan eau gouvernemental de 2023, incitant à réduire de 10% notre consommation d'eau à l'horizon 2030, le Pays Voironnais initie un plan d'actions ambitionnant le respect de cet objectif sur son patrimoine.

■ **Adoption du règlement « eaux pluviales »:** zonage et règlement unique permettant de formaliser la politique de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du Pays Voironnais en vue de limiter les risques pour les personnes et les biens, préserver les milieux aquatiques et orienter les projets d'aménagement vers une meilleure gestion des eaux pluviales.

■ **Signature du Contrat « eau et climat »:** contractualisation avec l'Agence de l'eau sur la période 2026-2028 permettant de garantir le financement d'actions portant sur la préservation de la ressource en eau dans un objectif d'adaptation au changement climatique. Les contrats devraient être signés mi-2026, avec le concours des deux syndicats géomapiens intervenant sur le territoire du Pays Voironnais, le SYMBHI (bassin versant Paladru-Fure-Morge-Olon) et le SIAGA (bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truisson).

4

TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LA GESTION DES DÉCHETS ET LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Mesures permettant la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation plus efficace des ressources ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques.



Actions réalisées en 2025

> ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉCHÈTERIES

Engagé en 2023, ce schéma doit permettre de moderniser et de mettre en conformité certains équipements, mais aussi d'améliorer la sécurité des usagers, des agents et des flux collectés, tout en optimisant l'exploitation et en développant le réemploi et les nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur.

La déclinaison opérationnelle du scénario retenu par les élus sera engagée en 2026 pour les premières études et en 2027 pour les premiers travaux qui devraient s'échelonner jusqu'en 2031.



> MISE À JOUR DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Suite à un premier PLPDMA entre 2019 et 2024, l'année 2025 a été consacrée à l'évaluation et à la révision de ce document de planification qui a pour objectif de prévenir et gérer les déchets ménagers et assimilés des pouvoirs publics et des organismes privés.

Après un diagnostic territorial faisant ressortir les principaux flux collectés sur le territoire (déchets verts et déchets alimentaires, déchets des professionnels...) et les principales thématiques sur lesquelles travailler (consommation responsable, réemploi et réparation, lutte contre le gaspillage alimentaire), des ateliers participatifs ont eu lieu afin de faire émerger de nouvelles actions.

Le plan d'actions a ensuite été élaboré en vue d'une consultation des usagers, préalable à l'adoption en Conseil Communautaire début 2026.



> LANCEMENT DE CIRCUL'ALPES, RÉSEAU D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Officiellement créé fin 2024, le réseau d'économie circulaire Circul'Alpes a poursuivi son développement en 2025, avec la structuration de son modèle économique et l'adhésion de ses différents membres. Il a été créé par et pour les acteurs économiques du Centre et Sud Isère, afin de favoriser et de promouvoir l'économie circulaire, via 4 grandes missions:

- > Déployer la culture circulaire au sein du territoire;
- > Créer des boucles d'économie circulaire;
- > Être un centre de ressources;
- > Se connecter aux réseaux existants et participer aux actions de plaidoyer en faveur de l'économie circulaire.

Le réseau se développe également avec l'implication de trois intercommunalités: Grenoble Alpes Métropole, Le Grésivaudan et le Pays Voironnais, qui a encadré son soutien dans une convention d'objectifs et de moyens délibérée en octobre 2025.



> AMÉLIORATION DE LA GESTION DES PNEUMATIQUES DES POIDS-LOURDS DE LA COLLECTIVITÉ

Depuis la Loi Montagne, obligeant les véhicules d'être équipés de pneus neige ou 4 saisons du 1^{er} novembre au 31 mars, une nouvelle stratégie a été mise en place sur l'ensemble de la flotte de poids lourds (= 45 camions). Elle consiste à monter des pneus neige neufs ou rechapés homologués sur la période demandée et de conserver les pneus sur l'ensemble de l'année afin de ne les remplacer qu'à la même époque l'année suivante. Pour ce faire, un travail très pointu est réalisé sur les pneus :

- > Recreuser les pneus dans des temps bien définis ;
- > Jauger l'usure des pneus ;
- > Retourner / permuter les pneus sur les jantes dans une période bien précise.



À la fin de ce cycle, le pneu est envoyé en « rechapage » pour profiter d'une seconde vie. Cette stratégie permet de diminuer le stockage ainsi que le budget consacré aux pneumatiques (-50 % par rapport à 2023), et ainsi réduire l'impact carbone lié au changement de pneus.

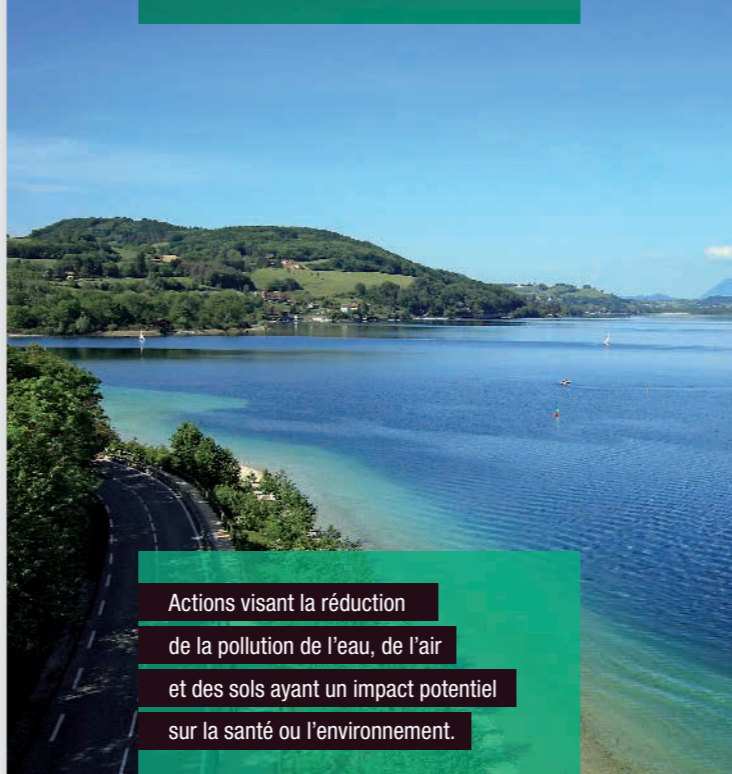


À VENIR EN 2026

- **Étude d'une boucle alimentaire locale :** dans un souci d'éco-exemplarité, le Pays Voironnais souhaite mettre en place une boucle d'économie circulaire de la matière organique (collecte des déchets alimentaires compostés pour produire un amendement organique, utilisé à des fins de production maraîchère, consommée par la restauration collective, productrice de déchets alimentaires...).
- **Mise en œuvre d'un plan propreté des Points d'Apport Volontaire (PAV) et lutte contre les dépôts sauvages :** le plan d'actions adopté en décembre 2024, composé de 26 actions curatives et préventives, poursuivra en 2026 sa mise en œuvre opérationnelle engagée en 2025, en lien avec les communes du territoire.

5

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS



Actions visant la réduction
de la pollution de l'eau, de l'air
et des sols ayant un impact potentiel
sur la santé ou l'environnement.

Actions réalisées en 2025

> DIAGNOSTIC SCHÉMA MOBILITÉS TOUR DU LAC

Un diagnostic portant sur les comportements de déplacement et de stationnement confirme la saturation du site les fins de semaine en saison touristique. Ce diagnostic a été décliné en plan d'actions global à court, moyen et long termes avec pour objectifs :

- > D'optimiser le stationnement officiel (favoriser les rotations / contraintes en proximité immédiate du lac) et d'interdire le stationnement sauvage dangereux ;
- > D'offrir des alternatives sur des parkings saisonniers de délestage ;
- > D'associer un ensemble de services alternatifs ou complémentaires favorisant un accès au lac autrement qu'en voiture individuelle : desserte de bus renforcée, location de vélos, massification du covoiturage... ;
- > D'associer la démarche au développement d'itinéraires en mode doux (voie verte rives Ouest, liaisons vers les centres-bourgs...).



> LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ET MISE EN PLACE D'UN INDICE POLLEN ATMO

Le Pays Voironnais a engagé un partenariat avec FREDON Auvergne-Rhône-Alpes (Organisme à Vocation Sanitaire reconnu par l'État), qui anime le plan régional de lutte contre l'ambrosie et assure des actions de conseil et d'accompagnement technique auprès des collectivités. En 2025, ce partenariat a permis de proposer aux élus et référents :

- > des visites de terrain sur les 31 communes (27 d'entre elles ont identifié un référent ambrosie),
- > une réunion « bout de champ » afin de sensibiliser les agriculteurs,
- > de la prospection ciblée afin d'offrir un appui-conseil renforcé,
- > des actions de communication et d'information.

Ce plan d'actions, porté par plusieurs services de la collectivité, s'inscrit dans le projet global « santé-environnement » du Contrat Local de Santé (CLS).

Par ailleurs, ATMO France et les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air ont mis en place, en 2025, l'indice pollen. Cet outil, déployé à l'échelle nationale, offre une information essentielle aux personnes allergiques et aux professionnels de santé grâce à des prévisions sur trois jours.



À VENIR EN 2026

- **Obtention du statut « Service Express Régional Métropolitain » pour l'Aire grenobloise,** permettant de renforcer les dessertes ferroviaires existantes, en améliorant leur fiabilité et leur ponctualité et en multipliant les offres. Pour 2026, l'élaboration d'un dossier de préfiguration doit permettre de proposer une première vision de ce projet porté par l'État, la Région, le Département, Grenoble Alpes Métropole, le SMMAG, le Grésivaudan et le Pays Voironnais.
- **Optimisation et évolution du schéma de collecte des déchets :** en vue d'optimiser le service, une réflexion globale est engagée sur le schéma de collecte (entre porte-à-porte et apport volontaire), en tenant compte de l'ensemble des aspects financiers, sociétaux, environnementaux, humains et techniques.
- **Diagnostic des pratiques agricoles et sensibilisation en zone de captage,** afin de limiter les risques de pollution des eaux potables par les activités agricoles. Ce travail débutera sur le captage de Saint-Joseph de Rivière qui concentre le plus fort enjeu pour le territoire.



> ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'UNE COMMUNE DE LA CCBE SUITE À UNE POLLUTION AUX PFAS

Dans le cadre de la stratégie proactive de surveillance et de recherche de polluants PFAS dans l'eau distribuée en Isère depuis 2025, de nouvelles analyses ont mis en évidence la présence de ces « polluants éternels » dans les réseaux alimentés par le forage des Bains situé à Beaucroissant. La Communauté de Communes de Bièvre Est (CCBE), gestionnaire du réseau d'eau impliqué, a recherché différentes solutions pour résoudre cette problématique.

Le Pays Voironnais a donné son accord pour mener à bien et dans les plus brefs délais une interconnexion entre les réseaux d'eau potable de Renage (CCBE) et de Vourey (CAPV). Les travaux, supportés par la CCBE et en partie subventionnés par l'Agence de l'Eau, se sont déroulés en septembre 2025 et permettent d'alimenter la commune de Renage jusqu'à 650 m³/jour.

6



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES

Mesures de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.

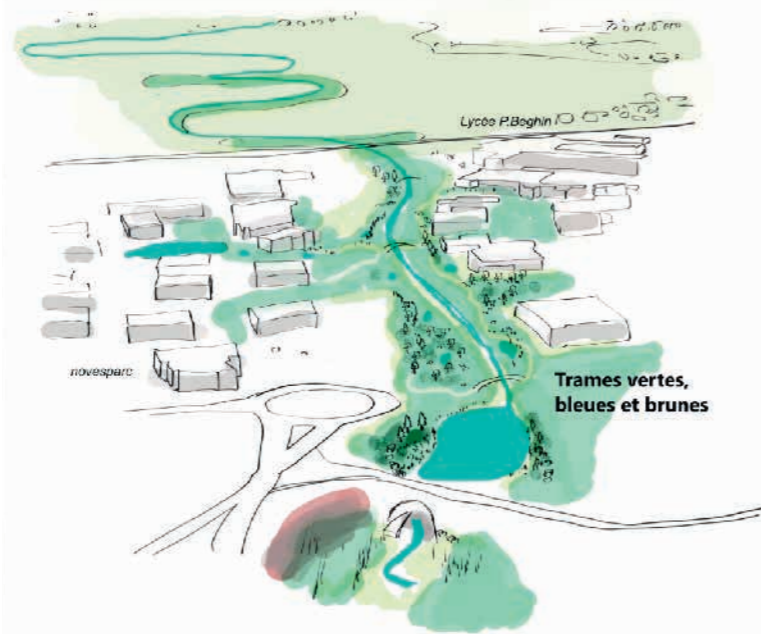
Actions réalisées en 2025

> SAISINE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS DU FUTUR

Concilier préservation de la biodiversité et développement économique, c'est possible ? C'est le sujet qui a animé le Conseil de développement du Pays Voironnais avec un focus particulier sur la zone d'activités de Centr'Alp. Si son aménagement initial laissait une place importante à la nature, à mesure que le foncier économique se raréfie, la pression sur l'environnement s'accroît. La réflexion s'est ainsi portée sur la densification de la zone afin de libérer à la fois des espaces économiques et naturels.

Ce travail prend le parti que l'ensemble de la zone soit au sein d'un corridor écologique, les entreprises formant un archipel, en référence à la période où la zone était une plaine inondable, constituée de différentes îles. Il préconise ainsi de développer plusieurs corridors, et non pas un seul, le long des différents ruisseaux, en supprimant ou en déplaçant les clôtures des entreprises.

Il propose également de requalifier certains espaces, trop gourmands en foncier, en construisant sur plusieurs étages et en mutualisant/verticalisant les parkings. Il suggère enfin de développer les mobilités douces, pour réduire le trafic et favoriser le bien-être des usagers, et donc l'attractivité de la zone. Deux temps forts avec les acteurs économiques de Centr'alp ont permis de partager cette vision et ont démontré l'intérêt de coopérer à l'avenir.



> OPTIMISATION FONCIÈRE : AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT 4 - ZAC CENTR'ALP 2, VOREPPE

Les récentes acquisitions foncières des maisons du chemin de la Rubette à Voreppe ont permis d'aménager la pointe sud de l'îlot 4 de la ZAC Centr'Alp 2, permettant in fine de proposer un lot d'environ 14 500 m² destiné à l'activité industrielle.



1,3 M€
Montant global de l'opération 2021-2025

Cette opération répond à la pénurie foncière de terrains économiques et permet de densifier la zone d'activités de Centr'Alp 2, en prolongement du nouveau site d'ARaymond et à proximité directe de la Porte du Vercors et des grands axes routiers. Elle permet d'optimiser les espaces économiques en préservant les espaces à caractères naturels et protégés, dont le passage du corridor écologique Chartreuse - Vercors.



> ECO-PÂTURAGE POUR L'ENTRETIEN DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE DU SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

L'éco-pâturage consiste en l'entretien écologique de surfaces végétalisées au moyen d'animaux herbivores (moutons, chèvres...) élevés spécifiquement à cet effet. Le parc solaire de La Buisse, d'une surface de 13 ha, était jusqu'alors entretenu au moyen d'engins mécanisés, sous les panneaux photovoltaïques, sur les dômes et les talus, et en périphérie. Une convention a été conclue entre l'entreprise agricole Agri'Parc, le Pays Voironnais, propriétaire du site, et la SAS Solaire La Buisse, gestionnaire du parc photovoltaïque, pour la mise en place de l'éco-pâturage.

Ainsi, jusqu'à 235 animaux (moutons et chèvres) ont été présents en 2025 pour brouter la végétation du site pendant les 3/4 de l'année. Quelques interventions mécanisées restent néanmoins nécessaires sur certaines zones où des plantes adventives n'ont pas été entièrement consommées par les animaux.

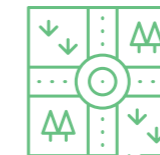


> MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU SCOT

La loi Climat et Résilience enjoint les territoires à l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols, à l'horizon 2050. Pour la période 2021-2031, l'effort consiste en une réduction par deux de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des dix années précédentes.

Dans ce cadre, les élus du SCoT de la grande région de Grenoble ont décidé d'intégrer les objectifs de consommation des ENAF dans le cadre d'une modification simplifiée du SCoT en vigueur. Les élus du Pays Voironnais ont construit leur trajectoire de sobriété foncière en faisant preuve de solidarité territoriale entre communes afin de mettre en œuvre à court terme les projets d'aménagements relevant notamment de compétences intercommunales comme le développement économique.

Approbation attendue le 10 décembre 2025. La trajectoire pour la période 2031-2050 sera quant à elle définie dans le nouveau SCoT à approuver en 2028.



À VENIR EN 2026

■ **Étude de fonctionnalité du corridor écologique de la Cluse de Voreppe** : réalisation d'une étude puis d'actions afin d'améliorer la fonctionnalité du corridor écologique de la Cluse de Voreppe (passage de la faune entre les massifs du Vercors et de la Chartreuse).

■ **Actualisation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des milieux alluviaux de l'Eterpa** : suite à l'élargissement du périmètre de l'ENS (de 22 à 37 ha) aux espaces à enjeux environnementaux à proximité (secteur de l'ancien lagunage de La Buisse, espace du corridor écologique Chartreuse-Vercors), son plan de gestion va être actualisé afin d'intégrer ce nouveau périmètre.

■ **Plan de gestion des propriétés forestières de l'intercommunalité** : un diagnostic des propriétés forestières a été réalisé en 2025 par l'Office National des Forêts. Acquis au titre de compétences de l'intercommunalité ou sans motivation connue, ces 70 ha nécessitent la définition d'une stratégie de gestion claire et partagée.

■ **Mise en œuvre du programme d'actions du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) de Voreppe**, axé principalement sur la dynamique agricole de la commune, mais aussi sur sa gestion forestière et la préservation de son patrimoine paysager et naturel.

7

MUTATIONS SOCIALES ET SOLIDARITÉ

Actions concourant à améliorer les conditions de vie et le lien entre les habitants du territoire.

Actions réalisées en 2025

> OUVERTURE D'UN SECOND ESPACE FRANCE SERVICES (EFS) À TULLINS

Dans le sillage de celui de Saint-Geoire en Valdaine, et afin de faciliter davantage l'accès aux services publics, un second EFS a ouvert ses portes sur le Pays Voironnais, à Tullins. La labellisation de ce nouvel équipement a été délivrée par l'État en novembre 2024, validant ainsi le portage du projet par la Communauté du Pays Voironnais et la mise en œuvre par la Ville de Tullins.

Guichet unique ouvert à tous, cet espace permet d'accomplir de multiples procédures administratives en un même lieu et de bénéficier d'un accompagnement individuel et personnalisé pour réaliser ses démarches administratives quotidiennes, par exemple : déclarer ses revenus, faire une demande d'aide (allocation logement, RSA), chercher un emploi, préparer sa retraite, faire face à un litige, établir un dossier de demande de papiers d'identité... Au-delà de l'aide aux démarches, cet espace permet également de bénéficier d'un accompagnement à l'utilisation des outils informatiques.



> ADOPTION DU NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2026-2031

Instrument de définition, de programmation et de pilotage, le PLH formalise la politique locale de l'habitat dans toutes ses composantes (offre nouvelle, mixité sociale, réhabilitation des logements privés et du parc public, politiques d'hébergement, d'attribution des logements sociaux...). Il vise à répondre aux besoins en matière de logements en favorisant la mixité sociale ainsi que le renouvellement de l'offre.

À partir d'un diagnostic partagé, il fixe des objectifs quantitatifs territorialisés à l'échelle des communes et indique notamment les actions et moyens à mettre en œuvre. Il préconise ainsi la mise sur le marché de 600 nouveaux logements par an sur le Voironnais, dont 129 logements locatifs sociaux et 46 logements en accession sociale. En moyenne, 35% de ces logements devront se faire par renouvellement urbain.

> ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION CONCERNANT LA SANTÉ MENTALE ET LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET SEXISTE

Depuis plusieurs années, la collectivité est engagée dans la préservation de la santé et de la sécurité des agents au travers de différentes actions : prévention des risques professionnels, anticipation de l'usure professionnelle, dispositif d'écoute et de soutien psychologique, plan de formation santé et sécurité...

Dans ce cadre, deux nouvelles actions ont été déployées en 2025 :

- > La mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et des agissements sexistes ;
- > Un plan de formation en santé mentale, pour les agents volontaires parmi les personnels les plus concernés, se concrétisant par l'organisation de demi-journées de sensibilisation, ainsi que des sessions de formation aux premiers secours en santé mentale. L'objectif est de comprendre les troubles psychiques les plus fréquents afin de pouvoir agir.

> PRIME AIR BOIS POUR LES MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES : DISPOSITIF DES PROFESSIONNELS SOLIDAIRES

Depuis plusieurs années, le Pays Voironnais, en partenariat avec l'ADEME, propose aux habitants une prime air-bois pour tout remplacement d'appareil de chauffage au bois vétuste (cheminée à foyer ouvert, ou appareil antérieur à 2005). Cette prime est majorée pour les ménages aux revenus modestes.

Afin de rendre l'accès aux travaux plus simple pour les foyers qui remplissent les conditions d'attribution pour une prime air-bois majorée, un dispositif volontaire d'avance de la prime air-bois est expérimenté depuis cette fin d'année. Dans ce cadre, le professionnel solidaire des foyers modestes s'engage à limiter à 500 € maximum l'acompte demandé au particulier pour les travaux, et à les réaliser sous 3 mois. La prime air-bois est alors versée au professionnel à l'issue des travaux, afin de réduire le reste à charge à financer par le particulier.

252 000 €
Budget 2025
(tous ménages confondus)



> ADOPTION ET SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) 2025-2030



Le CLS du Pays Voironnais a été signé le 11 avril 2025 pour 5 ans. Ce nouveau cadre politique en matière de santé est porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Pays Voironnais au travers de son CIAS. Il permet de définir, sur la base des observations réalisées, les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels souhaitables afin de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Un plan d'actions comprenant 22 fiches actions a été défini autour de 5 axes :

- > Le bien-vieillir ;
- > La santé-environnement ;
- > La santé mentale ;
- > L'éducation et la promotion à la santé des jeunes publics ;
- > L'accès à la santé des populations vulnérables.



Ce CLS traduit l'engagement dans la durée des acteurs pour promouvoir une plus grande égalité en faveur de la santé, renforcer les dynamiques partenariales et permettre de capter des cofinancements pour le territoire.



À VENIR EN 2026

- **Mise à jour du « Portrait social de la population »** : une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sera engagée (obligation réglementaire) en début de mandat, en s'appuyant sur les indicateurs les plus récents disponibles afin d'éclairer les élus et les aider à définir leurs orientations stratégiques.
- **Refonte du dispositif « Parol'Écoute Jeunes »** : suite à l'évolution constatée des accompagnements des jeunes sur des suivis longs, un groupe de travail « Santé mentale des jeunes » sera mis en place afin de construire un nouveau dispositif, en cohérence avec le Contrat Local de Santé (CLS), mais également avec les besoins identifiés, et en complémentarité de l'offre d'écoute et de soin existante sur le territoire.
- **Travaux pour l'aménagement de nouveaux locaux pour l'association Le Rigodon** (association qui lutte contre toutes formes de précarité : accueil de jour complémentaire avec l'ensemble des dispositifs d'hébergement soutenus par le Pays Voironnais sur le territoire) : achat par le Pays Voironnais d'un local commercial de 300 m² en centre-ville de Voiron et réalisation des études et travaux (restauration, douches, salle d'activités...) en 2026 en vue d'un déménagement prochain.
- **Livraison de la nouvelle pension de famille/Relais OZANAM** (gestionnaire de la plupart des dispositifs d'hébergement du Pays Voironnais) : les 25 studios meublés et espaces collectifs seront livrés mi-2026 par Pluralis et gérés par le Relais Ozanam. Cette structure complètera l'offre d'hébergements disponibles sur le territoire pour les personnes seules à faibles ressources.
- **Aide aux structures d'aide alimentaire pour développer le lien à l'agriculture locale** : un appel à projets sera relancé pour renforcer le lien entre producteurs locaux et structures d'aide alimentaire, afin de favoriser l'accès à une alimentation durable, locale et solidaire. Les initiatives soutenues visent à sensibiliser les publics précaires, valoriser les circuits courts et dynamiser l'économie agricole du territoire.

8

TRANSITION PAR LA CULTURE



Mobilisation des actions culturelles
au bénéfice des transitions
environnementales et sociétales.



À VENIR
EN 2026

■ Mise en place d'outils pour favoriser le covoiturage et les mobilités actives vers les sites culturels du territoire: l'impact carbone des sites culturels étant majoritairement lié aux déplacements des visiteurs, un travail est prévu afin d'identifier les outils les plus efficaces pour inciter et faciliter les déplacements en covoiturage ou à vélo.

Actions réalisées en 2025

> ADOPTION DES ORIENTATIONS DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Suite à la signature d'une convention « Vers un Projet culturel de Territoire », le Pays Voironnais s'est lancé dans l'élaboration de ce document, cadre de réflexion pour sa politique culturelle. Pour cela, une réflexion de territoire a été animée avec le soutien de la SCOP Sémawé. Une matière très riche a pu ainsi émerger à travers de nombreux rendez-vous aux formats et interlocuteurs variés (élus, associations, habitants, artistes...) et sa traduction par un illustrateur et une autrice.

C'est à partir de ce contenu que les orientations du Projet Culturel de Territoire ont été définies et que des leviers d'actions ont été identifiés. Parmi ces derniers: l'animation d'un écosystème culturel local riche et coopérant, la poursuite des projets d'éducation artistique et culturelle de la petite enfance aux seniors, l'intégration des questions culturelles dans les différentes politiques publiques, ou encore une réflexion sur les problématiques de mobilité.

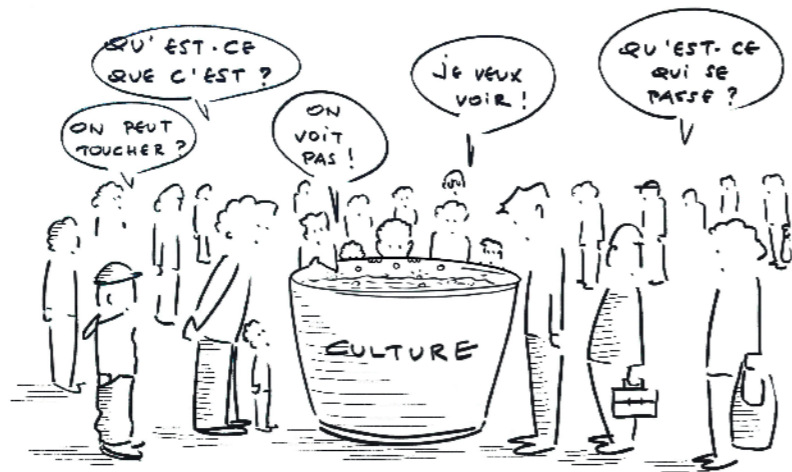


> SIGNATURE ET LABELLISATION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (PAH) 2025-2035

Le Pays Voironnais s'est vu attribuer à nouveau le label Pays d'Art et d'Histoire (PAH) pour les 10 prochaines années. Ce label vient souligner l'engagement du Pays Voironnais dans une démarche de conservation et de préservation de la qualité architecturale et paysagère du territoire. Concernant tous les patrimoines, et notamment le patrimoine naturel et paysager, le PAH est un outil au service des communes, de la Communauté du Pays Voironnais et de ses habitants.

Parmi les 4 orientations du plan d'actions 2025-2035, l'une d'entre elles consiste à répondre à la complexité du territoire, en intégrant les enjeux de transitions.

Cette orientation passe notamment par la fabrique de récits communs autour du territoire, par une meilleure intégration des politiques patrimoniales dans les politiques publiques et par une gouvernance repensée.



ZAP
TISTE

9

ADAPTATION DE LA GOUVERNANCE



Mesures qui impactent le système
d'organisation et de décision propre
à la collectivité et ses partenaires

Actions réalisées en 2025

> ADOPTION DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) 2026-2029

Le Pays Voironnais a élaboré son premier SPASER, conformément aux obligations légales pour les collectivités dépassant 50 millions d'euros d'achats annuels. Fruit d'une démarche collaborative entre les services de la collectivité, ce schéma fixe des objectifs sociaux et environnementaux alignés sur l'Agenda 2030 de la France, le Plan National pour des Achats Durables (PNAD), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays Voironnais, ainsi que la feuille de route de la collectivité.

Structuré autour de trois axes (développement économique responsable, transition écologique et inclusion sociale), il définit des indicateurs et un dispositif de suivi annuel et opérationnel. Ce premier SPASER de la collectivité permettra de professionnaliser la fonction d'achat à tous les niveaux (services acheteurs et service Juridique & Achats), en ayant notamment comme objectif de réduire l'empreinte carbone de la collectivité et de promouvoir l'insertion par la commande publique.

> RÉFLEXION SUR UNE STRATÉGIE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Une mission de 6 mois, lancée en janvier 2025, a permis de faire un état des lieux des pratiques de participation citoyenne au sein de l'intercommunalité, ainsi que dans les communes du Pays Voironnais. Son objectif était de faire la lumière sur les points de faiblesse de l'institution, afin de renforcer les capacités d'action des services en la matière. Le constat a ainsi été dressé que la collectivité manque d'expertise et de moyens pour monter en puissance et déployer cette thématique. Or, de nombreux appels à projets, programmes ou financements sont d'ores et déjà conditionnés au fait d'associer des habitants ou usagers dans tout ou partie du projet ciblé.

Le Conseil de développement, actif dans différents domaines, est une partie de la réponse que peut apporter la collectivité, mais cela ne suffit pas. Le rapport de mission propose des leviers pour progresser, incluant la création d'un cadre politique pour impulser une dynamique dès le prochain mandat.



> REFONTE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

La collectivité a engagé en 2023 une refonte de son régime indemnitaire de rémunération des agents. Cette démarche concertée a été menée en deux phases:

- > Phase 1 (2023) avec un objectif de revalorisation salariale décliné autour de deux axes: revaloriser le régime indemnitaire des niveaux correspondant aux métiers les plus en tension et agir sur le pouvoir d'achat pour tous.
- > Phase 2 (2024 - 2025) avec un objectif de restructuration du système pour plus de cohérence et de lisibilité dans la cotation des postes et une meilleure adéquation avec le cadre réglementaire. Elle s'est traduite par la mise en place de 5 nouveaux groupes fonctions dotés de 1 à 5 niveaux de responsabilité différents.

Une enveloppe de 850 K€ a été dégagée sur ces 3 ans pour accompagner la réforme.



À VENIR
EN 2026

■ Mise à jour du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET): le PCAET 2019-2025 arrivant à son terme, sa révision doit être engagée et constituera une nouvelle occasion de réaffirmer le volontarisme du territoire face à l'urgence climatique, d'en partager les enjeux et de coconstruire une feuille de route avec l'ensemble des acteurs, pour réduire encore l'impact du territoire sur le climat et l'adapter au changement climatique.

■ Programme « eau et participation citoyenne » de l'Agence de l'eau dans lequel le Pays Voironnais est engagé avec le Conseil de Développement et l'Association le Pic Vert. Il vise à recueillir les perceptions de l'eau sur le territoire, passer d'une gestion technique à une approche incluant davantage les usagers, prioriser et évaluer les actions à expérimenter avec les habitants et créer les conditions pour une généralisation des actions les plus pertinentes.

■ Labellisation « Destination d'excellence » pour l'Office de tourisme: nouveau label national qui se substitue à la marque « Qualité Tourisme » et renforce le niveau d'exigences environnementales. La collectivité souhaite s'appuyer sur cette labellisation pour revoir notamment l'aménagement des locaux de ses 2 offices de tourisme (énergie, isolation...) ainsi que la gestion de ses stocks (optimisation des éditions...).

■ Renouvellement du label « Grand Insep » du campus de la Brunerie: suite à la labellisation obtenue en 2022, qui a conforté la position du campus dans l'écosystème du sport de haut niveau et salué les importants investissements réalisés, une candidature commune (Pays Voironnais, CREPS et Tremplin Sport Formation) est portée pour le renouvellement du label 2025-2028.

■ Démarche de sécurité bâtiminaire: définition des priorités d'actions, notamment en matière de prévention incendie, grâce à l'élaboration d'un plan de maintenance proactive et préventive, la mise en place et l'alimentation d'outils de suivi des sites / d'un logiciel métier, le maintien en état opérationnel des moyens de secours et d'intervention, la planification de travaux et le suivi réglementaire des bâtiments et infrastructures.



CE RAPPORT
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE A ÉTÉ
ÉLABORÉ À PARTIR
DES CONTRIBUTIONS
DES SERVICES
DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS VOIRONNAIS.

**COMMUNAUTÉ
DU PAYS VOIRONNAIS**

40, rue Mainssieux
CS 80363 - 38516 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 93 17 71

 Pays Vironnais - Officiel

www.paysvoironnais.com


Communauté du Pays Voironnais